



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/500

20 mars 2024

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Règles de procédure approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications**

Suite à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019, une édition de 2021 des Règles de procédure a été publiée. Cette nouvelle édition comprend toutes les révisions jusques et y compris les Règles de procédure approuvées énumérées dans les annexes de la Lettre circulaire [CR/479](#) en date du 1er novembre 2021.

Conformément aux dispositions des numéros **13.12** et **13.14** du Règlement des radiocommunications, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à sa 95ème réunion (tenue du 4 au 8 mars 2024), a approuvé des modifications apportées aux Règles de procédure (édition de 2021, mise à jour 4).

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: [Règles de procédure – édition de 2021 – mise à jour 4](#)

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications